

DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°DC-2026-133

LE PRESIDENT,

Objet :

**Demande de subvention auprès
de l'Agence de l'Eau Loire-
Bretagne : mise à jour du plan
d'actions RSDE amont**

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°42-2026-04-08-00008, n°69-2026-03-23-00005, n°71-2026-03-13-00002 portant modification des statuts du syndicat mixte Roannaise de l'Eau ;

Vu la délibération n°2026-039 du Comité syndical du 20 mai 2026 donnant délégation de pouvoir au Président pour solliciter toutes subventions et passer des conventions afférentes ainsi que leurs avenants ;

Considérant que cette opération consiste à mettre à jour le plan d'actions RSDE amont ;

Considérant que cette opération débutera en 2026 ;

Considérant que le coût prévisionnel de cette opération de 22 450 € HT est inscrite au budget 2026 ;

Considérant que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne peut apporter des financements à hauteur de 50 %.

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

- 1°) de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- 2°) de dire que le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 22 450 € HT ;
- 3°) d'effectuer toutes les démarches se rapportant à l'exécution de cette décision.

Roanne, le 20 juillet 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

Roanne, le 20 juillet 2026

Le Président